



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GÉNÉRAL DE PARIS

18 avril 2019

Une procédure d'accréditation est mise en place afin de faciliter l'organisation du procès de Ian BAILEY, accusé du meurtre de Sophie TOSCAN DU PLANTIER, qui se déroulera du 27 au 31 mai 2019 devant la cour d'assises de Paris.

Seuls les journalistes rédacteurs et dessinateurs doivent solliciter une accréditation qui leur permettra d'accéder aux places réservées à la presse dans la salle d'audience. Les journalistes reporter d'images n'ont pas besoin d'accréditation.

Chaque rédaction est priée de transmettre autant de demandes d'accréditation que de journalistes susceptibles de couvrir le procès. Un badge par rédaction sera délivré le premier jour du procès. Ce badge pourra donc comporter plusieurs noms, à charge pour les journalistes de cette même rédaction de se le transmettre durant le procès. Un duplicata du badge pourra être réalisé sur demande.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle il effectue la pige et comportant les mentions légales de la société et les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Le formulaire d'accréditation est disponible sur le site internet de la cour d'appel de Paris et doit être retourné avant le 22 mai 2019 inclus à l'adresse suivante : [presse.ca-paris@justice.fr](mailto:presse.ca-paris@justice.fr) en indiquant dans l'objet du message « accréditation Ian BAILEY ».

Un dossier de presse avec l'ensemble des informations pratiques concernant l'audience vous sera transmis après validation de votre accréditation.

### Contact presse

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication, cabinet de la procureure générale  
[presse.ca-paris@justice.fr](mailto:presse.ca-paris@justice.fr) - 06 20 34 20 71